

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 FEVRIER 2018

PROCÈS – VERBAL

L'an deux mille dix huit, le six février, à dix-huit heures trente,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-François SAUVAUD, maire.

φφφφφφφφ

Étaient présents : MM. Jean-François SAUVAUD, Fabienne DE MACEDO, Sylvio GUINGAN, Brigitte LEVEUR, Michel PEDURAND, Fabienne DIOUF, Gabriel LASSERRE, Jacqueline BEYRET TRESEGUET, Michel CADAYS, André CASTAGNOS, Monique SASSI, Christiane FAURE, Bernard COURET, Hélène AYMARD, Daniel GUIHARD, Pascal DESCLAUX, Patrick LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Patrick PIAZZON, Nicole MOSCHION.

Étaient absents : MM. Youssef SADIR, Marcia MACARIO DE OLIVEIRA, Habija KAZAOUI, Cathy SAMANIEGO, Alain LACRAMPE MOINE.

Pouvoirs de vote :

Mme Marcia MACARIO DE OLIVEIRA à M. Jean-François SAUVAUD
Mme Habija KAZAOUI à Mme Brigitte LEVEUR
Mme Cathy SAMANIEGO à Mme Fabienne DE MACEDO
M. Alain LACRAMPE MOINE à M. Christian GIRARDI

Madame Jacqueline BEYRET TRESEGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire recueille l'avis de l'assemblée pour l'ajout en point de dernière minute de :

- Inscription d'une motion déposée par le groupe Front de Gauche concernant l'EHPAD,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les Procès-Verbaux des séances du 24 octobre, du 28 novembre et 20 décembre 2017, après les modifications suivantes :

- à la demande de Monsieur PIAZZON, page 18 du procès-verbal du 20 décembre 2017 concernant la modification du tableau des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués, il est précisé : « Monsieur PIAZZON demande le report de la délibération vu l'article L 2123-24 du CGCT et le jugement du Tribunal Administratif de Melun en date du 22 février 2017 » ;

- suite à l'intervention de Mme MOSCHION, page 8 du procès-verbal du 28 novembre 2017 concernant la mise à disposition du bâtiment des gîtes communaux « le Vieux Moulin » auprès d l'association SOLINCITE, la durée de la convention est de « six mois » et non « un an ». il est aussi précisé « Mme MOSCHION demande si la population aiguiillonnaise avait été consultée à ce sujet », « Mme MOSCHION dit que ce projet relève de l'irresponsabilité et de l'incompétence car il n'est pas tenu compte des doléances des aiguiillonnais et parce qu'il constitue un engagement pour 15 ans ». Il est également ajouté : « Mme MOSCHION souligne que Monsieur le Maire perd peu à peu toute crédibilité auprès des mairies de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et que son manque de vision n'incitera pas celle-ci à intervenir ».

- à la demande de Monsieur GIRARDI, page 6 du procès-verbal du 28 novembre 2017 concernant la motion de solidarité avec le conseil départemental pour la survie de la ruralité, il est ajouté « Monsieur GIRARDI dit qu'il faudrait diminuer le train de vie de l'Etat et des grosses collectivités, qu'il faudrait faire des économies et diminuer le nombre de fonctionnaires ». page 8 du procès-verbal du 28 novembre 2017 concernant la mise à disposition du bâtiment des gîtes communaux « le Vieux Moulin » auprès d l'association SOLINCITE, il est modifié : « Monsieur GIRARDI dit que le contexte aiguiillonnais n'est pas favorable à l'accueil des migrants ».

Dans le cas de remarques à faire concernant les procès-verbaux, Monsieur le Maire demande qu'un mail soit adressé, deux ou trois jours avant la séance du Conseil Municipal au secrétariat général afin de préciser les modifications à apporter.

BIENS COMMUNAUX

Cession logement communal sis 2 rue Pierre Curie

Monsieur le maire expose à l'Assemblée le rapport suivant :

La Commune a décidé, lorsque les occasions se présentent, de mettre en vente les logements dont elle est propriétaire, dans le cadre d'une démarche de gestion raisonnée et optimisée du patrimoine communal, permettant un recentrage sur les compétences essentielles de la Commune.

Ainsi, la commune est propriétaire d'une maison sise 2 rue Pierre Curie sur la parcelle cadastrée section E n° 1254.

Vu l'avis des domaines du 12 décembre 2017 et après négociation avec l'acheteur potentiel, le conseil municipal est appelé à accepter cette cession, à fixer le prix de vente à trente deux mille euros (32.000 €) et à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Monsieur le Maire précise que l'estimation des Domaines est de 35 000 € et que cette maison nécessite de gros travaux.

Monsieur PIAZZON dit que c'est dommage que l'information n'ait pas été diffusée sur le site de la ville. Monsieur le Maire répond que nous n'en avons pas eu le temps et que le bouche à oreille a suffit.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

*26 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,*

APPROUVE la cession de la maison sise 2 rue Pierre Curie, à Aiguillon au bénéfice de Madame Laura ZANUTTO.

DÉCIDE de fixer le prix de vente à trente deux mille euros (32.000 €) ;

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié à intervenir au nom de la Commune ;

INDIQUE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

Publié le 09/02/18

Visa Préfecture le 09/02/18

FINANCES COMPTABILITE

Débat d'orientation budgétaire 2018

En vertu de l'article L.2312 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales monsieur le maire propose à l'assemblée de tenir le débat sur les orientations budgétaires (DOB) préalable au vote des budgets primitifs 2018 de la Commune et des services annexes de l'eau et de l'assainissement.

L'article L.2312-1 du CCGT a été modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Désormais, la délibération prend non seulement acte de la tenue du DOB mais fait également l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur le maire présente à cet effet le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe.

Monsieur le Maire souligne les bons résultats de 2017 obtenus grâce à une bonne politique qui a permis une baisse des charges à caractère général de 41 000 € sur 3 ans. Il remercie l'ensemble des services dirigés par Sandrine Curie qui donne les consignes.

Il souligne aussi la maîtrise des charges de personnel et la baisse de l'endettement. Il précise que l'emprunt souscrit en 2017 n'a pas été réalisé. La capacité de désendettement est, pour 2017, de 3,23 ans. Elle est en diminution, ce qui révèle une maîtrise satisfaisante.

Monsieur le Maire ne sous-estime pas le contexte tendu des collectivités. Il rappelle la baisse de la DGF compensée en partie seulement par une hausse de la DSR.

Pour 2018, Monsieur le Maire dit que les taux de la fiscalité communale seront maintenus. Il ajoute que l'on avance dans un contexte d'incertitude en ce qui concerne la révision de la taxe d'habitation mais que nous avons l'obligation de ne pas augmenter les taux car nous avons conscience des charges qui pèsent sur les foyers.

Monsieur le Maire souligne la poursuite des économies de dépenses de fonctionnement pour 2018. Néanmoins, il précise que ces économies seront marginales car nous sommes à la limite du maintien de l'équilibre fragile entre économie et nécessité de maintenir un service de qualité.

Il souligne aussi une maîtrise des dépenses de personnel pour 2018.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, Monsieur le Maire indique les dépenses nouvelles qui seront présentées au budget, notamment :

- la poursuite des rénovations des écoles maternelles : l'installation d'un préau à l'école Marie Curie et la réfection des menuiseries de l'Ecole Jean Jaurès ;
- de gros investissements sur les deux stades dont les installations sont vieillissantes et demandent aussi une mise aux normes (exigences de la Fédération de rugby) ;
- la poursuite des travaux ad'ap ;
- la vidéoprotection.
-

Monsieur le Maire souhaite donc redynamiser Aiguillon et lui redonner sa place au sein du Confluent.

Monsieur COURET se félicite de la venue de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et d' HABILALYS dans le château.

Monsieur PIAZZON demande si le local de stockage prévu au gymnase Louis Jamet sera accroché au

bâtiment Fonroche. Il demande s'il y a une possibilité de communication entre les deux locaux.

Monsieur le Maire dit qu'il faudrait construire et que cela coûterait plus cher.

En ce qui concerne la main courante, Monsieur GIRARDI demande s'il s'agit d'une obligation ou d'une recommandation pour recevoir une équipe fédérale et dit que l'on pourrait demander une aide à la Fédération. Monsieur le Maire propose de solliciter la Ligue d'Aquitaine de Rugby.

Madame MOSCHION dit qu'il paraît qu'il y a un problème de fuite d'eau à l'école Jean Jaurès. Monsieur le Maire répond que c'est un problème de menuiseries et que les travaux sont prévus au budget 2018.

Madame MOSCHION dit avoir lu dans la presse la création d'une nouvelle classe. Monsieur le Maire a le plaisir d'informer le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle classe à l'école Marie Curie.

Monsieur le Maire pense que l'action menée, tous les efforts en matière d'éducation et l'insistance, la coopération et la collaboration entamées depuis plusieurs années avec l'Education Nationale, nous permettent d'obtenir ce genre de création. Nous ne sommes pas en REP, cependant la Commune a une structure d'école qui correspond au REP. Il précise qu'Aiguillon est la seule commune du département à avoir eu, en deux ans, deux créations de classe et que c'est un vrai plus pour notre commune.

Monsieur le Maire signale que la population d'Aiguillon augmente. En 2019, il y aura plus de 4 500 habitants. Cette augmentation n'est pas due à notre excédent naturel mais au solde migratoire. On ne peut donc pas dire qu'Aiguillon ne soit pas attractif.

Il précise que les pratiques sportives sont différentes de celles d'il y a 30 ou 40 ans. Les deux sports : rugby et foot, en tant que sports amateurs, ne sont pas assez aidés par les retombés.

Monsieur GIRARDI dit que le rugby reste un sport traditionnel.

Madame MOSCHION dit qu'on a besoin de clubs amateurs.

Madame DIOUF souligne qu'à Aiguillon existe un panel intéressant d'associations et que cela est bien. Elle souhaite que la Commission Culture soit plus étoffée pour trouver de nouvelles pistes de réflexions pour des animations, pour penser "culture" autrement.

Madame MOSCHION dit ne pas savoir quand ont lieu les commissions.

Monsieur le Maire souligne qu'à chaque réunion de commission, tous les membres sont convoqués.

Madame MOSCHION signale l'absence de réunion de la Commission Jeunesse. Monsieur le Maire répond que cette commission est en phase d'incertitude et qu'un comité de pilotage va être créé.

Madame MOSCHION demande que les réunions de commissions n'aient pas lieu à 9 heures du matin. Monsieur le Maire précise que dans la mesure du possible, il est tenu compte des obligations des membres et que les élus ont des droits à faire valloir auprès de leur employeur.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

**Après avoir entendu cet exposé,
le conseil municipal,**

*27 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018.

ADOPTÉ le débat d'orientation budgétaire 2018 sur la base du rapport ci-annexé.

Monsieur le Maire précise que le vote du budget aura lieu le mardi 27 février 2018.

Il souligne que, grâce à l'action de Sandrine Curie, le vote peut avoir lieu un mois et demi avant et que par conséquent on gagne 1 mois et demi d'exécution budgétaire.

Il précise que ne seront pas pris en compte les éventuels fonds de concours de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas pour monter le budget.

Publié le 09/02/2018

Visa Préfecture le 029/02/2018

* * *

DETR adressage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'adressage normalisé de la commune car il conditionne le bon exercice des missions de service public et l'efficacité des activités du secteur marchand. En outre, cette action permettra la commercialisation du réseau Très haut débit conditionnée à l'attribution pour chaque local d'un code unique dit « Hexaclé ».

Notre commune fait partie des 60 communes identifiées prioritaires sur le déploiement de la fibre pour lesquelles la réalisation complète de l'adressage normalisé sur notre territoire est nécessaire au cours du premier semestre 2018.

Celui-ci comprend :

- la définition des noms de voie,
- la numérotation,
- la concertation avec les habitants,
- la saisie sur la plate-forme nationale,
- l'émission des délibérations de nomination,
- le déploiement et la pose des plaques.

L'ingénierie nécessaire pour déployer l'adressage sera réalisée en interne, par la désignation d'un groupe de travail, d'un élu référent et le soutien des services du Département.

La commune doit acquérir des plaques de rue et d'adresse. En l'absence de diagnostic à cette date, il est raisonnable de prévoir 1 500 plaques de numérotation d'immeuble et 120 plaques de rue.

Le montant prévisionnel de cette dépense est fixée au maximum à 15 100 € HT.

L'élu référent, Monsieur PEDURAND souligne qu'il s'agit d'un travail très important. Il précise que ce sont les élus qui font le nommage et qu'il faut faire vite puisqu'il est imposé à la commune que la tâche soit achevée fin 2018. Il demande des volontaires et propose de partager les secteurs. Il propose aussi une première réunion le mardi 20 février à 9 h (toute la journée).

Il précise que pour ce qui concerne la partie technique, 6 éléments sont à saisir ce qui représente 12 000 lignes à renseigner et qu'il est important de se réunir pour la méthodologie et le métrage.

Il indique aussi que ce travail pourrait être externalisé avec le recours à un service d'ingénierie. Le coût total est estimé à 80 000 €. En raison de nos finances, cette tâche sera réalisée en interne.

A la demande de Monsieur GIRARDI, Monsieur le Maire ajoute que tous les membres du Conseil seront invités aux réunions.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un sujet sensible et fait référence aux problèmes rencontrés

par la Ville de Miramont de Guyenne à ce sujet. Il précise qu'il s'agit de donner un nom aux voies qui n'en ont pas et en aucun cas de changer les dénominations.

**Après avoir entendu cet exposé,
le conseil municipal,**

27 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

- **DECIDE** du lancement de cette opération,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement adressage			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Acquisition fournitures	15 100 € HT	DETR 40 %	6 040 € HT
		Autofinancement communal	9 060 € HT

La Commune assure le portage de la TVA.

- **PREVOIT** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Publié le 09/02/2018

Visa Préfecture le 09/02/2018

Demande de subvention CAF et MSA -Remplacement du grillage ALSH Jaurès – BP 2018

Monsieur le maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

Pour faire suite aux prescriptions de PMI (Protection Maternelle Infantile) lors de sa visite sur site le 20 février 2017, il est nécessaire de remplacer la clôture de l'ALSH, située dans l'enceinte de l'école maternelle Jean Jaurès.

Un arrêté municipal de déclaration de travaux concernant ce projet : Remplacement d'une clôture par un grillage vert simple torsion sur une hauteur de 1,80 mètre a été pris en mai 2017 : DP 047 004 17 K 0020.
Cette dépense interviendrait en 2018.

Des entreprises ont déposé des devis dont le montant prévisionnel se présente comme suit :

- Installation d'un grillage à hauteur minimale de 1,80 m en dehors de tout appui et d'un maillage de largeur inférieur à 6 cm sur 150 mètres linéaires. **Coût de l'équipement et de l'installation : 6**

782,00 € HT 8 138,40 € TTC

Le conseil municipal est appelé à solliciter :

- une subvention d'investissement auprès de la CAF 47 à hauteur de 50% du coût en HT, soit un montant de 3 391 €
- une subvention d'investissement auprès de la MSA 47 à hauteur de 3 391 €

**Vu l'exposé de monsieur le maire
et après en avoir délibéré, le conseil municipal**

*27 votes pour,
0 votes contre,
0 abstention,*

DÉCIDE de remplacer le grillage, afin d'améliorer la sécurité des enfants, pour un montant prévisionnel total de 6 782,00 € HT, soit 8 138,40 € TTC,

SOLLICITE pour financer ce projet l'attribution d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide à l'investissement, à hauteur de 50%, soit 3 391,00 €,

SOLLICITE pour financer ce projet l'attribution d'une aide de la Mutualité Sociale Agricole de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide à l'investissement, d'un montant de 3 391,00 €,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel total :	6 782,00 € HT	soit 8 138,40 € TTC
Subvention CAF 47	3 391,00 €	
Subvention MSA 47	3 391,00 €	
Commune	1 356,40 €	

ENGAGE la commune à couvrir l'autofinancement sur les fonds propres ou par emprunt ;

DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits nécessaires correspondants à la part restant à sa charge,

AUTORISE monsieur le maire à signer toute pièce à intervenir concernant ce dossier.

Publié le 09/02/2018

Visa Préfecture le 09/02/18

Demande de subventions CAF et MSA – Acquisition équipements extérieurs - ALSH

Monsieur le maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

La directrice de l'ALSH propose d'acquérir deux tables avec assises et deux bancs aussi pour que les élèves puissent jouer, discuter, se détendre et aussi prendre des repas et goûter dans l'enceinte de cet espace arboré très agréable.

Cette acquisition interviendrait en 2018.

Le montant prévisionnel total s'élève à 3 345 € HT, soit 4 014,00 € TTC.

Le conseil municipal est appelé à solliciter :

- une subvention d'investissement auprès de la CAF 47 à hauteur de 50% du coût HT, soit un montant de 1 673,00 €
- une subvention d'investissement auprès de la MSA 47 à hauteur de 1 673,00 €

**Vu l'exposé de monsieur le maire
et après en avoir délibéré, le conseil municipal**

*27 votes pour,
0 votes contre,
0 abstention,*

DÉCIDE d'équiper l'espace extérieur de l'ALSH pour les enfants qui fréquentent cette structure, afin d'améliorer l'offre de loisirs, pour un montant prévisionnel total de 3 345,00 € HT, soit 4014,00 € TTC,

SOLLICITE pour financer ce projet l'attribution d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide à l'investissement, à hauteur de 50% soit 1 673,00 €,

SOLLICITE pour financer ce projet l'attribution d'une aide de la Mutualité Sociale Agricole de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide à l'investissement, d'un montant de 1 673,00 €,

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel total :	3 345 € HT, soit 4 014,00 € TTC
Subvention CAF 47	1 673,00 €
Subvention MSA 47	1 673,00 €
Commune	668,00 €

ENGAGE la commune à couvrir l'autofinancement sur les fonds propres ;

DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits nécessaires correspondants à la part restant à sa charge,

AUTORISE monsieur le maire à signer toute pièce à intervenir concernant ce dossier

Publié le 09/02/2018

Visa Préfecture le 09/02/2018

Demande de subventions MSA- Enfance- Services Crèche- Projet pédagogique

Monsieur le maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du projet pédagogique de la crèche municipale, la Directrice et son équipe proposent chaque année, des activités d'éveil pour les enfants ; cette année, il est proposé de renouveler les séances de langage corporel avec un professeur de danse. Il y aurait dix séances qui se réaliseraient durant l'année 2018. Ainsi que cinq petits spectacles « cirqu'âge ».

Le montant prévisionnel total de ces prestations s'élève à 892,38 € TTC répartis comme suit :

- devis du Service Public d'Emploi Temporaire du Centre de gestion de fonction publique territoriale sur dix interventions à la crèche pour un montant de 468,93 € TTC
- Devis association ZLM productions 5 mini spectacles : 423,45€

Le conseil municipal est appelé à solliciter une subvention à hauteur de 80% du montant TTC de ces dépenses.

**Vu l'exposé de monsieur le maire
et après en avoir délibéré, le conseil municipal**

27 voix pour,

0 voix contre,

0 abstention,

DÉCIDE de signer les devis concernant :

- Intervention d'un professeur de danse diplômé d'état pour neuf séances et une rencontre avec l'équipe, soit dix interventions à la crèche pour un montant de 468,93 € TTC
- 5 petits spectacles par l'association ZLMproduction pour un montant de 423,45 € TTC

SOLLICITE pour financer ce projet l'attribution une demande de subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole de Lot-et-Garonne au titre de la réalisation d'un projet en milieu rural

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel total :	892,38 € TTC
---------------------------	--------------

Subvention MSA 47 714,00 € TTC
autofinancement par la commune : 178,38 €

DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits nécessaires correspondants,
AUTORISE monsieur le maire à signer toute pièce à intervenir concernant ce dossier.

Publié le 09/02/2018
Visa Préfecture le 09/02/2018

Demande de subvention MSA – Enfance ACTIV'ADOS – Acquisitions petits équipements ludiques

Monsieur le maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

Après enquête auprès des jeunes fréquentant la structure, il apparaît que l'acquisition d'un baby foot et d'une console de jeux, correspondrait à leur attente.

Le montant prévisionnel de ces deux acquisitions s'élève à 1 089,98 € TTC répartis comme suit :

- baby foot : 599,99 € TTC
- console de jeu 489,99 € TTC
- Soit un montant de 1 089,98 € TTC

Ainsi Monsieur le maire propose de solliciter une subvention auprès de la MSA 47, car elle soutient les actions pour les jeunes.

**Vu l'exposé de monsieur le maire
et après en avoir délibéré, le conseil municipal**

27 voix pour
0 abstention
0 voix contre

DÉCIDE de signer les devis concernant :

- Acquisition de jeux pour les adolescents pour un montant de 1 089,98 € TTC

SOLLICITE pour financer ce projet l'attribution une demande de subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole 47 au titre de l'aide à l'investissement à hauteur de 80% du montant TTC.

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel total : 1 089,98 € TTC

Subvention MSA 872,00 €
auto financement communal 217,98 €

DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits nécessaires correspondants,

AUTORISE monsieur le maire à signer toute pièce à intervenir concernant ce dossier.

Publié le 09/02/2018
Visa Préfecture le 04/01/18

* * *

Demande de subvention CAF – Acquisition d'un préau en toile école maternelle Marie Curie

Monsieur le maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

Il serait nécessaire d'aménager un espace de jeux, dans la cour de l'école maternelle Marie Curie, afin d'améliorer l'offre de loisirs pour les enfants pendant le temps périscolaire. L'acquisition d'un préau en toile et les travaux permettant son implantation interviendrait en 2018. Deux entreprises ont déposé des devis dont le montant prévisionnel se répartit comme suit :

- acquisition préau, montage, transport :	15 000,00 € HT	18 000,00 € TTC
- travaux de terrassement du préau :	3 000,00 € HT	3 600,00 € TTC
- TOTAL	18 000,00 € HT	21 600,00 € TTC

La totalité de ces dépenses est affectée pour partie au temps scolaire. En conséquence, la CAF calcule une subvention proratisée en fonction du nombre d'heures dédiés à l'usage périscolaire exclusivement. Le calcul est indiqué dans l'annexe jointe à cette délibération.

Ainsi, la CAF a estimé qu'une aide financière pourrait être accordée à hauteur de 50 % des dépenses éligibles HT soit 38,6% du montant des travaux HT.

Le conseil municipal est appelé à solliciter, la CAF, sachant que la MSA 47 a indiqué qu'elle n'a pas vocation à soutenir ce projet.

Vu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

27 votes pour,
0 votes contre,
0 abstention,

DÉCIDE d'aménager un préau en toile pour les enfants dans la cour de l'école maternelle Marie-Curie, afin d'améliorer l'offre de loisirs pendant le temps périscolaire, pour un montant prévisionnel de 18 000 € HT, soit 21 600 € TTC.

SOLLICITE pour financer ce projet l'attribution d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide à l'investissement, à hauteur de 50%, soit 3 474 €,

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel total : 18 000,00 € HT, soit 21 600,00 € TTC

Subvention CAF 47	3 474,00 €
Commune	14 526,00 €

ENGAGE la commune à couvrir l'autofinancement sur les fonds propres ou par emprunt ;

DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits nécessaires correspondants à la part restant à sa charge,

AUTORISE monsieur le maire à signer toute pièce à intervenir concernant ce dossier.

Publié le 09/02/2018

Visa Préfecture le 09/02/2018

Demande de subventions CAF – transport Enfance – BP 2018

Monsieur le maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

La commune d'Aiguillon s'est prononcée (délibération du 20 décembre 2017) en faveur du maintien de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur quatre jours et demi (avec école le mercredi matin).

Il est donc nécessaire de poursuivre la mission de transport des enfants dont les familles ont un besoin de garde sur le mercredi après-midi : il s'agit du transport des enfants scolarisés au sein des écoles Marie Curie et Marcel Pagnol vers l'accueil périscolaire situé à l'école maternelle Jean Jaurès.

Ce transport est une dépense supportée depuis la rentrée de septembre 2013 par la commune d'Aiguillon : les familles bénéficient de la gratuité de ce service.

Les Caisses d'allocations familiales ont signé une convention d'objectifs et de gestion (Cog) avec l'État qui porte de fortes ambitions en termes de réduction des inégalités territoriales et sociales. Il s'agit de réduire les inégalités tant en ce qui concerne le niveau de service rendu que la nature des réponses mises en œuvre sur les territoires. Pour soutenir et accompagner ses partenaires souhaitant s'engager dans cette ambition, la Caf du Lot et Garonne lance un appel à projets dans le cadre du fonds « publics et territoires ». La commune d'Aiguillon s'est inscrite en 2017, dans l'axe « Accompagner les problématiques territoriales » correspondant à la prise en charge des frais de transport Écoles – Accueil de loisirs sans hébergement et a perçu une aide de 952 €.

Aussi, Il vous est proposé de renouveler la demande de subvention auprès de la CAF, pour l'année 2018.

**Vu l'exposé de monsieur le maire
et après en avoir délibéré**

27 Voix pour

0 voix contre

0 voix abstention

SOLLICITE une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Agen au titre de l'appel à projet « fonds publics et territoires » pour l'axe « Accompagner les problématiques territoriales »

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel total : 1 346 € TTC

Subvention CAF Agen : 1 077 € TTC

Autofinancement : 269 € TTC

DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits nécessaires correspondants,

AUTORISE monsieur le maire à signer toute pièce à intervenir concernant ce dossier.

Publié le 09/02/2018

Visa Préfecture le 09/02/2018

* * *

ENFANCE / JEUNESSE

Détermination des tarifs du service enfance – Année 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut fixer l'ensemble des tarifs des services enfances pour l'année 2018. Cette délibération remplace la délibération du 10 avril 2017.

En effet, en vue du renouvellement du contrat aide aux vacances et loisirs, la CAF impose le respect de critères permettant de garantir l'accessibilité financière des familles en conservant une modulation en fonction des ressources. Ainsi le tarif plafond de la première tranche de revenu doit être modifié.

A compter du 12 février 2018, et pour toute l'année 2018, les tarifs sont modifiés ainsi qu'il suit :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

**Vu l'exposé de monsieur le maire
et après en avoir délibéré, le conseil municipal**

27 votes pour,

0 votes contre,

0 abstention,

DÉCIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (accueil au Centre ou sorties sur la journée). Les repas et les goûters sont inclus dans les tarifs « journée avec repas » :

ALSH : accueil au Centre ou sorties sur la journée (résidents Aiguillon)

	Tarifs 2018 tous régimes		
	Quotient familial < ou = à 705€ *	Quotient familial > à 705 € et < ou = à 1 100 €	Quotient familial > à 1 100 €
Journée sans repas	5,35 €	5,85 €	6,45 €
Journée avec repas	6,50 €	8,25 €	9,25 €
Bénéficiaires bons CAF et MSA	4,30 €		
½ journée sans repas	3,25 €	3,75 €	4,25 €
½ journée avec repas	5,90 €	6,40 €	6,90 €
Activités supplémentaires	3, 5, 7, 9, et 15 € (en fonction du coût de revient)		

ALSH : accueil au Centre ou sorties sur la journée (résidents hors Aiguillon)

	Tarifs 2018 tous régimes		
	Quotient familial < ou = à 705 € *	Quotient familial > à 705 € et < ou = à 1 100 €	Quotient familial > à 1 100 €
Journée sans repas	9,60 €	10,60 €	11,40 €
Journée avec repas	13,00 €	14,00 €	17,00 €
Bénéficiaires bons CAF et MSA	6,40 €		
½ journée sans repas	4,40 €	4,90 €	5,40 €
½ journée avec repas	7,05 €	7,55 €	8,05 €
Activités supplémentaires	3, 5, 7, 9, et 15 € (en fonction du coût de revient)		

DÉCIDE de fixer une cotisation annuelle de 1€ et de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du service ACTIV'ADOS (animation jeunesse) : uniquement pour les sorties avec activités payantes sur la journée ou la demi journée :

Activ'ados sorties sur la journée ou demi journée

	Tarifs 2018 tous régimes		
	Quotient familial < ou = à 705€ *	Quotient familial > à 705 € et < ou = à 1 100 €	Quotient familial > à 1 100 €
Sorties payantes – tarif 1 coût demi-journée ou journée (transport + entrée) ≤ 10 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sorties payantes – tarif 2 ≤ à 16 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
Sorties payantes – tarif 3 ≤ à 22 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
Sorties payantes – tarif 4 ≤ à 30 € et plus	13,00 €	14,00 €	15,00 €

DÉCIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des SEJOURS (pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Activ'ados) :

SEJOURS : (ALSH, ACTIV'ADOS) (résidents Aiguillon)

	Tarifs 2018 tous régimes		
	Quotient familial < ou = à 705€	Quotient familial > à 705 € et < ou = à 1 000 €	Quotient familial > à 1.000 €
2 jours – 1 nuit	43,00 €	53,00 €	63,00 €
Bénéficiaires bons vacances	37,00 €		

CAF et MSA			
4 jours – 3 nuits	82,00 €	87,00 €	97,00 €
<i>Bénéficiaires bons vacances CAF et MSA</i>	77,00 €		

SEJOURS : (ALSH, ACTIV'ADOS (résidents hors Aiguillon)	<i>Tarifs 2018 tous régimes</i>		
	Quotient familial < ou = à 705 € *	Quotient familial > à 705 € et < ou = à 1 100€	Quotient familial > à 1 100 €
2 jours – 1 nuit	53,00 €	63,00 €	73,00 €
<i>Bénéficiaires bons CAF et MSA</i>	44,00 €		
4 jours – 3 nuits	87,00 €	97,00 €	107,00 €
<i>Bénéficiaires bons CAF et MSA</i>	82,00 €		

DÉCIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de la restauration scolaire :

RESTAURATION SCOLAIRE	<i>Tarifs 2018 (prix par repas)</i>
Élèves	2,65 €
Enseignants et autres intervenants	5,25 €
Intervenants extérieurs	7,00 €

DÉCIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des services d'accueil périscolaire dans les écoles communales :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE <i>forfait par mois et par enfant</i>	<i>Tarifs 2018 tous régimes</i>		
	Quotient familial < ou = à 705€ *	Quotient familial > à 705 € et < ou = à 1 100 €	Quotient familial > à 1 100 €
Accueil périscolaire matin/soir lundi-mardi-jeudi-vendredi et mercredi matin	15,00 €	17,00 €	19,00 €
Accueil périscolaire AVEC ETUDES SURVEILLEES (école élémentaire)	20,00 €	22,00 €	24,00 €
Accueil périscolaire mercredi après-midi : la séance	3,25 €	3,75 €	4,25 €

DIT que les tarifs modulés ne seront appliqués qu'après fourniture à la mairie de la copie du dernier avis d'imposition sur le revenu ; en l'absence de ce justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué ;

DIT que le montant-plancher de Quotient Familial fixé à 705 € et (*) majoré à 856 € pour les bénéficiaire de l'Aeeh (Allocation éducation enfant handicapé) pourra être modifié pour rester indexé sur celui de « l'aide aux vacances et loisirs » de la CAF, pour des raisons de commodité administrative ;

Publié le 09/02/2018
Visa Préfecture le 09/02/18

POINT DE DERNIERE MINUTE

Motion déposée par les élu(e)s du Front de Gauche concernant l'EHPAD d'Aiguillon

Le Conseil Municipal est appelé à adopter la motion suivante, concernant l'EHPAD d'Aiguillon, déposée par le groupe « Front de Gauche » du Conseil Municipal :

L'insuffisance des effectifs et des moyens dans les établissements accueillant des personnes âgées, comme l'EHPAD d'Aiguillon, ainsi que dans les services d'aide à domicile, est reconnue par tous. La réforme de la tarification introduite par la loi vieillissement dite ASV, qui va se traduire par des suppressions massives de postes, est unanimement rejetée.

Il s'agit d'un enjeu de civilisation majeur. Celui de la prise en charge humaine de la vieillesse, et la manière dont la cinquième puissance mondiale traite les personnes les plus fragiles, qui ont participé à la solidarité nationale et qu'on condamne à des fins de vie indignes.

Les soignants partagent tous une immense culpabilité : celle de ne pas pouvoir travailler correctement. L'ensemble des organisations syndicales : FO, CFDT, CGT, UNSA, SUD, CFTC, FSU, CFE-CGC, unanimes exigent quatre mesures d'urgence :

- des effectifs conformes au plan « Solidarité grand âge » 1 salarié pour 1 résident ;
- l'abrogation des réformes du financement des EHPAD et de la nouvelle tarification ;
- l'arrêt des baisses de dotations et le maintien de tous les effectifs y compris des contrats aidés sécurisés;
- l'amélioration des salaires et des carrières des soignants.

Les problèmes que rencontre l'EHPAD d'Aiguillon, comme partout en France, ne sont pas dues à un problème de management, mais bel et bien à la baisse des moyens alloués à l'établissement. Le vieillissement, c'est une réalité fatale, pour nous tous. La perte d'autonomie nous concerne donc, d'une manière où d'une autre.

Le conseil municipal d'Aiguillon, réuni le 6 février 2018, est solidaire des salariés de l'établissement dans leurs revendications, et pour un meilleur confort des résidents.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré**

*27 voix pour
0 voix contre
0 abstentions*

ADOPTE la motion concernant l'EHPAD d'Aiguillon.

*Publié le 09/02/2018
Visa Préfecture le 09/02/2018*

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la fin, dans les délais, de l'enquête publique concernant le PLU qui a duré deux mois. La mise en route est prévue pour avril et le PLU doit être voté cet automne. Il souligne que la révision aura duré quatre ans et demi.

Monsieur le Maire trouve que cela a été très long même si on met de côté l'alourdissement lié aux charges normatives et réglementaires. Le Cabinet URBADOC a aussi obtenu de très nombreuses révisions et n'a pas grandi aussi vite que son carnet de commandes.

Il souligne aussi le problème posé par l'Etat qui n'arrive pas à fixer ses doctrines et que la Commune a été confrontée à des situations ubuesques. Monsieur PEDURAND ajoute que l'on a reçu 18 pages de commentaires sur des points jamais discutés avec les services de l'Etat.

Monsieur le Maire signale que, comme il l'avait annoncé lors de la cérémonie des vœux, il a mis en application la verbalisation du SMICTOM pour occupation du domaine public sans autorisation, Il ajoute qu'il a obtenu une réunion avec le Président du SMICTOM, sous l'égide de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et que le SMICTOM va reprendre la collecte en porte à porte une fois par mois. Il informe qu'un arrêté d'autorisation a été pris et qu'il va veiller au déploiement de bornes de tri sur la commune. (1 pour 586 habitants actuellement).

Monsieur CADAYS demande 1 ou 2 bornes pour Sainte-Radegonde.

Monsieur GIRARDI dit qu'il est toujours d'actualité de se séparer du SMICTOM.

Monsieur le Maire répond que le SMICTOM n'est plus un échelon d'actualité depuis le transfert au Syndicat Départemental. Il précise que la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a prévu, dans son budget, une étude pour la reprise en régie directe de la collecte.

Madame MOSCHION dit que cela fait deux ans que cela dure.

Monsieur le Maire indique que la Commission Ad'Hoc a attribué le marché de fouilles pour les places à la Société HADES et pas à l'INRA qui était 40 % plus cher (garanties scientifiques égales).

En ce qui concerne le marché pour l'informatique de l'hôtel de ville, c'est la Société INDY SYSTEM qui a été retenue.

Madame FAURE signale que la journée don du sang a lieu Vendredi 9 février.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures quinze.

Le maire,

Le secrétaire,

Et ont signé les membres présents :

Fabienne DE MACEDO

Sylvio GUINGAN

Brigitte LEVEUR

Michel PEDURAND

Fabienne DIOUF

Youssef SADIR

Gabriel LASSERRE

Jacqueline BEYRET TRESEGUET

Michel CADAYS

André CASTAGNOS

Monique SASSI

Christiane FAURE

Bernard COURET

Hélène AYMARD

Daniel GUIHARD

Pascal DESCLAUX

Marcia MACARIO DE OLIVEIRA

Hajiba KAZAOUI

Cathy SAMANIEGO

Alain LACRAMPE MOINE

Patrick LE GRELLE

Vanessa CAMPOY MARTINEZ

Christian GIRARDI

Catherine LARRIEU

Patrick PIAZZON

Nicole MOSCHION